

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ENBRIDGE GAS INC.

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue de liquider certains soldes de comptes et de faire approuver la part des bénéfices qu'elle doit partager avec ses clients.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir l'approbation de liquider des montants enregistrés dans certains comptes de report ou d'écart et l'approbation de la part des bénéfices pour l'année 2019 qu'elle est tenue de partager avec ses clients.

Si la demande est approuvée telle quelle, un client résidentiel type dans la zone de tarification d'EGD (ancien client d'Enbridge Gas Distribution Inc.) se verra facturer un montant unique de 0,74 \$ en janvier 2021.

Un client résidentiel type dans chacune des zones de tarification d'Union (anciens clients d'Union Gas Limited) verra les répercussions suivantes sur sa facture :

- **Zone de tarification d'Union Sud : des frais totaux de 4,97 \$ perçus sur une période de trois mois, de janvier à mars 2021**
- **Zone de tarification d'Union Nord-Ouest : un crédit total de 61,53 \$ reçu sur une période de trois mois, de janvier à mars 2021**
- **Zone de tarification d'Union Nord-Est : un crédit total de 5,94 \$ reçu sur une période de trois mois, de janvier à mars 2021**

Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être concernés.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande déposée par Enbridge Gas. Durant cette audience, qui peut être une audience orale ou écrite, nous demanderons à Enbridge Gas de justifier la nécessité de ce changement. Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À l'issue de cette audience, la CEO prendra sa décision quant à l'approbation des montants, des frais ou des crédits demandés.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande d'Enbridge Gas sur le site Web de la CEO dès maintenant
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande d'Enbridge Gas et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande d'Enbridge Gas. Inscrivez-vous avant le **8 octobre 2020**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

La CEO envisage d'accorder dans la présente affaire une attribution des dépens conformément aux *Directives de pratique d'attribution des dépens*, et seulement en ce qui concerne les éléments suivants :

1) L'examen des comptes de report et d'écart suivants :

Comptes de la zone de tarification d'EGD (autrefois Enbridge Gas Distribution Inc.)

- Compte de report pour l'entreposage et le transport
- Compte de report des services transactionnels
- Compte d'écart lié au gaz non comptabilisé
- Compte d'écart égalisé de l'utilisation moyenne
- Compte de remise différée
- Compte de report des coûts d'accès – Dawn
- Compte de report des coûts découlant du plan d'approvisionnement en gaz

Comptes de zones de tarification d'Union (autrefois Union Gas Limited)

- Compte d'écart lié aux coûts de la demande non absorbée
- Compte de report pour l'optimisation du transport en amont
- Compte de report pour le stockage à court terme et d'autres services d'établissement de bilan
- Compte de report pour la consommation moyenne normalisée
- Compte d'écart lié au volume de gaz non comptabilisé
- Compte d'écart lié au prix du gaz non comptabilisé
- Compte de report des coûts du projet Parkway West
- Compte de report des coûts du projet Brantford-Kirkwall/Parkway D

- Compte de report et d'écart lié au taux d'obligation de Parkway
- Compte de report des coûts du compresseur Lobo C et du projet du pipeline Hamilton-Milton
- Compte de report des coûts du projet du compresseur de Lobo D, Bright C et Dawn H
- Compte de report des coûts du projet Burlington-Oakville
- Compte d'écart lié au projet de remplacement de Sudbury
- Compte de report des coûts du projet de renforcement Panhandle
- Compte d'écart lié aux retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi
- Compte d'écart pour la compensation des reports

Comptes d'Enbridge Gas Inc.

- Compte de report pour la modification de la politique des comptes
- Compte de report pour le partage des bénéfices
- Compte de report et d'écart de taxe

2) L'examen des montants pour les résultats et le partage des bénéfices pour 2019 d'Enbridge Gas Inc.

3) L'examen de la méthodologie pour liquider et allouer les soldes des comptes de report et d'écart et le montant du partage des bénéfices de 2019.

EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2020-0134**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre avec vos commentaires ou pour participer en tant qu'intervenant, ou encore pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez entrer le numéro de référence **EB-2020-0134** sur le site Web de la CEO : www.oeb.ca/participez. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Enbridge Gas a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez fournir pour cela vos arguments par écrit à la CEO avant le **8 octobre 2020**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 36 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario
Energy
Board